

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 août 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **EST ABSENT(E) :**

Madame Judith Prud'homme conseillère

#### **2019-08-393 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2019-08-394 MANDAT. RECOURS JUDICIAIRE SELON L'ARTICLE 227 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.**

CONSIDÉRANT les vérifications effectuées par la direction Urbanisme et Environnement concernant la nouvelle construction sise au 1064, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le bâtiment à être construit ne respecte pas la réglementation municipale quant à la hauteur de sa fondation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil mandate Me Denis Ferland, greffier, à poser tout acte afin d'entreprendre un recours judiciaire selon l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et faire respecter la réglementation municipale relative à la nouvelle construction sise au 1064, boulevard Saint-Jean-Baptiste.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2019-08-395 FERMETURE DE LA RUE YOLANDE. FÊTE DE VOISINS. DISTRICT NUMÉRO 2.**

CONSIDÉRANT qu'une fête de voisins se tiendra le 7 septembre 2019 dans le district numéro 2;

CONSIDÉRANT que cet évènement nécessite la fermeture de la rue Yolande entre les rues Saint-Clément et Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil décrète la fermeture de la rue Yolande entre les rues Saint-Clément et Saint-Joseph le 7 septembre 2019 aux heures à être déterminées par la direction générale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-08-396 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS NON-RÉSIDENTS.**

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement remplaçant et abrogeant le règlement 89-488 relatif aux colporteurs et aux commerçants non-résidents sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2019-08-397 MANDAT. SOCIÉTÉ MORENCY AVOCATS.**

***Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.***

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mandate Me Ali T. Argun et la société Morency avocats afin d'entreprendre les recours judiciaires appropriés suite à la signification de la mise en demeure du 18 juillet 2019.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 06.***

***La période de questions a eu lieu à 20 h 06.***

**2019-08-398 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 09.

**ADOPTÉE à l'unanimité**